



CONSEILS SUR LA PRÉVENTION D'INCENDIES POUR LES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES

Les incendies sont l'un des incidents les plus fréquents dans nos ports. L'administration portuaire et les usagers peuvent contribuer à la prévention des incendies de plusieurs manières.

Sachez quoi faire.

Ayez des procédures d'urgence à jour et les bons contacts pour les services d'incendie locaux et les autres services d'urgence.

Installez des alarmes.

Installez et vérifiez régulièrement les alarmes incendie. Remplacez les piles et suivez les directives de fabrication.

Faites des inspections.

Inspectez régulièrement les boîtes et connexions électriques. Contactez la société d'énergie si vous constatez un problème.

Ayez de l'affichage adéquat.

Indiquez où se trouve:

- Le point de rassemblement et
- Les zones fumeurs sur la propriété.

Ayez des extincteurs.

Disposez d'extincteurs ou des pompes à eau, à portée de main. Veillez à leur emplacement, car les éléments peuvent les endommager et nuire à leur fonctionnement.

Exigez une preuve d'assurance.

Veillez à ce qu'une preuve d'assurance soit fournie lors de la signature de toute entente avec un usager ou un tiers.

N'oubliez pas : La prévention des incendies est la responsabilité de tous!

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER: _____